

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-099 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-043 portant approbation du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2016-075 portant approbation de la décision modificative n°01 au budget principal 2016 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire une décision modificative pour :

- ✓ L'emprunt pour financer la Maison de la Petite Enfance a été souscrit et les fonds ont été libérés le 26 septembre. Comme l'échéance est trimestrielle, le 1er remboursement devrait intervenir avant la fin de l'année (articles 66111 et 1641).
- ✓ En fonctionnement, une erreur de report dans le calcul des contingents municipaux nécessite d'augmenter de 800 € le contingent versé au SDIS et il est nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre pour la partie Accueil de Loisirs Sans Hébergement du budget Service Petite Enfance.
- ✓ Les travaux d'amélioration des voies d'intérêt communautaire (+10 000 €)
- ✓ La suppression d'une rampe sur le bâtiment de voirie (+ 6 000 €).
- ✓ L'ajout d'un compteur sur l'Aqua'Toon (+ 650 €).
- ✓ L'acquisition de logiciels ressources humaines et comptabilité pour remplacer les existants (+ 22 500 €).

Ces différentes dépenses sont compensées par une diminution des dépenses imprévues dans les deux sections.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
33 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°02 du budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2315	012	822	Travaux voirie	10 000,00	230 000,00
21318	022	413	Travaux Aqua'Toon	650,00	650,00
21318	029	822	Travaux bât voirie	6 000,00	16 000,00
2051	014	020	Logiciels	22 500,00	23 500,00
1641	020	64	Capital MPE	5 000,00	5 000,00
020		01	Dépenses imprévues	-44 150,00	44 907,21
TOTAL				0,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6553		113	Contingent SDIS	800,00	192 500,00
66111		64	Intérêts MPE	1 100,00	1 100,00
657363		421	Sub équilibre ALSH	3 950,00	23 850,00
022		01	Dépenses imprévues	-5 850,00	76 020,79
TOTAL				0,00	

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.
 Le 06 octobre 2016

Certifié exécutoire
 Reçu à la Préfecture
 le : 10-10-16
 Publié ou notifié
 Le : 10-10-16.

Le Président

 SAINT LEONARD DE NOBLAT
 HAUTE-VIENNE
 Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : budget principal 2016 : décision modificative n.02

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-099 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-099-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires